



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 76352

Texte de la question

M. Marc Francina appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des pêcheurs professionnels face à l'augmentation du prix du carburant. En effet, la hausse des prix des carburants a engendré mécaniquement une baisse des marges des pêcheurs. De plus, dans le lac Léman, la rareté des espèces recherchées oblige les pêcheurs à naviguer de plus en plus loin avec des moteurs plus puissants, gros consommateurs d'essence. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin d'aider les marins-pêcheurs devant faire face à la hausse du prix des carburants.

Texte de la réponse

L'attention du ministère de l'agriculture et de la pêche a été attirée sur la flambée des cours du gazole et la préennisation du fonds de prévention des aléas de la pêche (FPAP). Le Gouvernement, conscient des difficultés économiques que génère pour les entreprises de pêche ce nouveau contexte de prix du pétrole, a encouragé les professionnels à créer le FPAP. Fin juin, il a été annoncé lors de l'assemblée générale du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNP MEM) que le Gouvernement accordait une avance de 40 M au FPAP, pour prolonger son action jusqu'à la fin de l'année 2005. Les conditions d'emploi de cette avance ont été adaptées en relevant le prix de référence d'indemnisation de vingt-sept à trente centimes d'euro. Par ailleurs, le Gouvernement vient de porter l'effort de l'État de douze à dix-sept centimes le litre. De plus, une mission conjointe des inspections des finances, de l'agriculture et de l'équipement doit, avant la fin de l'année 2005, remettre un rapport sur les mesures qu'il convient d'adopter pour faire face à ce nouveau contexte. Ainsi, les pêcheurs peuvent avoir l'assurance du maintien d'une compensation financière par le biais du FPAP ou d'un mécanisme qui viendrait l'améliorer après le 31 décembre 2005. Enfin, un observatoire économique des entreprises de pêche est mis en place pour suivre au mieux les situations des différents armements.

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE76352>

Données clés

- Auteur : [M. Marc Francina](#)
- Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 76352
- Rubrique : Énergie et carburants
- Ministère interrogé : agriculture et pêche
- Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9844
- Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 190